



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'ÉLEVAGE ET DE LA FORÊT,
*en charge de la promotion et de la formation
aux métiers de la terre,
de la souveraineté alimentaire et des biotechnologies*

Papeete, le 23 septembre 2011

Le ministre

COMMUNICATION PRESSE VANILLE

Le ministère de l'agriculture a été informé par voie de presse de l'intention des Iles Cook d'exporter jusqu'à 100 tonnes de vanille en Polynésie française suite à « une demande spécifique de la part du gouvernement polynésien ».

Or, lors de la visite de la délégation des Iles Cook, bien qu'il leur a été précisé que le Pays avait investi dans la production de vanille de Tahiti afin de répondre aux demandes du marché, **il n'a jamais été évoqué la possibilité d'importation de gousses de vanilles qui seraient produites par les îles Cook.**

Par ailleurs, il convient de préciser que la vanilla xtahitensis que produit la Polynésie française à hauteur de 50 tonnes par an est unique et spécifique et ne pourrait pas être cultivée aux Iles Cook compte tenu de leur climat. La vanilla planifolia actuellement produite chez eux **est une variété totalement différente de notre vanille** qui ne possède pas les mêmes caractéristiques et arômes.

De surcroît, c'est vers le soutien à nos producteurs locaux et à leurs ventes que le gouvernement et mon ministère se consacre désormais avec une Vanille de Tahiti de qualité « labellisée » et bientôt protégée en Polynésie française et sur le marché européen.

Ma volonté est de promouvoir la vanille de Tahiti pour développer les ventes de vanille de Tahiti et garantir aux producteurs un revenu correct en relation avec le coût de la vie en Polynésie française et les qualités aromatiques exceptionnelles de notre vanille.

Toutes les actions entreprises par l'établissement vanille de Tahiti vont dans ce sens aujourd'hui. Le travail effectué en promotion sur notre Vanille de Tahiti permettra, j'en suis sûr, un rayonnement et un retour image sur notre destination.

Kalani TEIXEIRA